

DISPOSITIF POUR ENCOURAGER LES VEHICULES ECOLOGIQUES DANS LE GARD !

2H DE STATIONNEMENT GRATUIT DANS TOUTES LES COMMUNES DU GARD* SUR PRESENTATION DU DISQUE VERT ET DE LA VIGNETTE SUR VOTRE PARE-BRISE.

COMMENT ÇA MARCHE ?

* RDV sur le site du SMEG : www.smeg30.com/disquevert. Vous y trouverez la liste des communes qui adhèrent au dispositif, afin de vous rendre en mairie pour récupérer votre Disque Vert.

Les véhicules écologiques ayant droit à 2 heures de stationnement gratuit sont :

- Les voitures électriques
- Les hybrides
- Roulant au GPL, au GNV, au flexfuel E85
- De moins de 3 mètres, émettant moins de 100gr de CO2
- Les véhicules utilisés en auto-partage

Le Disque Vert est accordé sur présentation de la carte grise. Le véhicule doit figurer parmi les catégories de puissance (P3) suivantes : EG, EN, EE, ER, EM, EH, EQ, EP, FE, FG, FN, FL, GL, GH, GF, GM, GQ, GP, PE, PH, GN, NE, NH, EL, ET, AC, H2.

Le Disque Vert est incessible, il est valable pour un seul véhicule, dont l'immatriculation doit être inscrite dessus. Il doit être accompagné de la vignette adhésive (fournie), à coller sous le pare-brise.

Plus d'informations sur www.smeg30.com/disquevert



* Liste des communes sur www.smeg30.com/disquevert



www.smeg30.com
[twitter@smeg_gard](https://twitter.com/smeg_gard)
facebook.com/syndicatelectricite.gard

territoire
d'énergie
GARD - SMEG

4, rue Bridaire
30000 Nîmes
Tél. 04 66 36 65 75
smeg@smeg30.com

LE SERVICE PUBLIC
DE L'ÉNERGIE
GARDOISE